

TROISIÈME PARTIE

*Les enjeux
actuels*



Les disponibilités en bois pour les 15 années à venir (1996-2010)

La connaissance des futures disponibilités en bois dans la région en fonction de différents paramètres est un enjeu important car il permet de déterminer les axes prioritaires d'investissement et de cibler les actions à entreprendre pour la mise en oeuvre d'une sylviculture dynamique.



Les trois-quarts des disponibilités sont situés dans les peuplements à résineux prépondérants.

Définition et méthodes

La quantité de bois que l'on pourra prélever en appliquant des méthodes raisonnables de gestion

La disponibilité en bois est définie comme la quantité totale de bois que l'on pourra prélever pendant une période donnée dans une zone donnée, si l'on applique des règles raisonnables de gestion. Ces dernières doivent être entendues aujourd'hui

comme aptes à assurer la gestion durable des forêts de la région. Elles doivent ainsi intégrer les différents objectifs de production, d'accueil du public et de protection générale des milieux et paysages ainsi que les contraintes liées à la structure actuelle des peuplements et à la structure foncière de la forêt privée.

Il s'agit donc d'une approche "gestionnaire" des disponibilités en bois : seule une étude de marché pourra définir la part de ces disponibilités qui peut effectivement être mise en marché, compte tenu du contexte économique local (évolution des spécifications, coûts d'exploitation, etc.).

La méthode consiste à répartir les formations boisées de production du Languedoc-Roussillon en différents ensemble de peuplements susceptibles d'être soumis à un même scénario de gestion ("domaines d'étude") puis à appliquer un ou plusieurs scénarios moyens à chaque domaine d'étude ainsi défini.

L'extrême diversité des essences, des conditions stationnelles et des modes de gestion sylvicole de la région nous a conduits à définir 59 domaines d'étude dont 32 en forêt privée et 27 en forêt publique. Les critères utilisés sont la catégorie de propriété, l'essence prépondérante, le département et, chaque fois que possible, la région forestière.

Les scénarios de gestion

Gestion actuelle et gestion optimale

Deux scénarios de gestion ont été appliqués à chaque domaine d'étude :

- scénario actuel : prolongement de la gestion actuelle ("ce que l'on fait"),
- scénario optimal : gestion optimale ("ce que l'on souhaiterait faire").

Ils ont été élaborés en collaboration étroite avec les gestionnaires privés et publics. Ils s'appuient donc essentiellement sur une connaissance pratique de la gestion sylvicole appliquée ou susceptible d'être appliquée en Languedoc-Roussillon. Chaque scénario de gestion est résumé en rattachant chaque intervention sylvicole à deux grands types de coupes :

- les coupes de régénération définies par l'âge ou le diamètre d'exploitabilité,
- les coupes d'amélioration définies par l'âge de la première éclaircie, la rotation des coupes et le taux de prélèvement.

Une hypothèse supplémentaire a été introduite en forêt privée afin de tenir compte des peuplements gérés de façon extensive : il s'agit du taux de réalisation des coupes qui exprime le rapport entre les coupes effectivement réalisées et la totalité des coupes qui devraient l'être compte tenu du scénario proposé. Ce taux a été estimé "à dire d'expert".

Le calcul des disponibilités

Le calcul des disponibilités en bois a été réalisé par la méthode des "Disponibilités forestières brutes" pour les peuplements à feuillus prépondérants (méthode statique) et par la méthode de "Simulation de l'évolution des peuplements réguliers par classe d'âge" pour les peuplements à résineux prépondérants (méthode dynamique). Les disponibilités estimées ont été intitulées "disponibilités réalisables" car elles tiennent compte de l'intensité actuelle ou future de la gestion sylvicole proposée (taux de réalisation des coupes en forêt privée). Il ne s'agit pas pour autant de prévisions de récolte mais bien de volumes disponibles.

Disponibilités réalisables en Languedoc-Roussillon de 1996 à 2010 (m³/an)

Période	Essences	Disponibilités réalisables	
		Scénario actuel	Scénario optimal
1996-2000	Feuillus	352.000	501.000
	Résineux	785.000	995.000
	Total	1.137.000	1.496.000
2001-2005	Feuillus	365.000	516.000
	Résineux	899.000	1.104.000
	Total	1.264.000	1.620.000
2006-2010	Feuillus	382.000	533.000
	Résineux	1.017.000	1.202.000
	Total	1.399.000	1.735.000

Une évolution supérieure à un million de m³ par an, pouvant atteindre 1,7 million de m³ par an selon le scénario

Les disponibilités réalisables de la région évolueront pendant les quinze prochaines années de 1,1 à 1,4 millions de m³ par an si l'on suit le scénario actuel et de 1,5 à 1,7 millions de m³ par an si l'on suit le scénario optimal. Elles représentent en moyenne 40% à 50% de la production courante du dernier inventaire. Ces chiffres incluent vraisemblablement une partie de l'autoconsommation feuillue. Cette part d'autoconsommation provient sans doute en partie des feuillus récoltés dans les peuplements résineux privés (42.000 m³ par an) et en partie des coupes réalisées dans les taillis, également en forêt privée (chauffage). Ce taux de prélèvement n'est donc pas directement comparable au taux de 45% observé entre les deux derniers inventaires : outre qu'il manque une part de l'autoconsommation, les disponibilités sont exprimées en m³ bois fort tige et rapportées à la production de la période antérieure.

Les peuplements

Les trois quarts des disponibilités se trouvent dans les peuplements résineux

Les trois quarts des disponibilités sont situés dans les peuplements à résineux prépondérants ; une partie de ces peuplements est sans doute considérée comme des peuplements mixtes par les gestionnaires, notamment dans l'Aude et la Lozère (mélange sapin-hêtre). C'est ce que suggère la part importante (22%) des disponibilités feuillues situées dans les peuplements à résineux prépondérants dans la région. L'autre explication tient à l'importance des mélanges futaie résineuse-taillis qui ont été traités avec les peuplements à résineux prépondérants, notamment dans le Gard (pin maritime-châtaignier) et en Lozère (pin sylvestre-hêtre).

La localisation

La Lozère et l'Aude concentrent 60% des disponibilités régionales

La Lozère et l'Aude concentrent plus de 60% des disponibilités totales de la région. Cette proportion atteint 68% pour les disponibilités résineuses dont 45% pour le seul département de la Lozère. Les disponibilités feuillues sont localisées pour l'essentiel dans l'Aude, le Gard et la Lozère. La comparaison des disponibilités départementales avec les récoltes passées met en évidence :

- de fortes potentialités en Lozère et dans le Gard tant en ce qui concerne les feuillus que les résineux ainsi qu'une progression assez rapide des disponibilités résineuses dans le temps. (La prudence reste cependant de rigueur dans le Gard compte tenu de l'importance des peuplements non inventoriés),

- une faible marge entre les disponibilités et la récolte dans l'Aude, notamment dans les résineux, qui s'explique par la stagnation voire la diminution des disponibilités en sapin et épicéa en forêt publique,
- une émergence rapide des disponibilités résineuses dans l'Hérault dans un délai de 5 à 10 ans. (Là encore la prudence reste de mise compte tenu des problèmes posés par l'actualisation des données),
- une marge entre les disponibilités et la récolte non négligeable dans les Pyrénées-Orientales mais sans évolution marquée dans le temps.

La propriété

Les gains de disponibilité concernent surtout les forêts privées

Les disponibilités en forêt privée représentent, dans le scénario actuel, 54% à 58% des disponibilités totales de la région (51% à 55% des disponibilités résineuses et 62% à 65% des disponibilités feuillues). La part de la forêt privée tend à s'accroître au cours du temps, d'autant plus que l'on se rapproche de la gestion optimale. En forêt publique, le scénario actuel est considéré comme optimal dans les peuplements résineux : c'est pourquoi l'écart global toutes essences confondues entre les deux scénarios y est très faible. Les disponibilités en forêt privée présentent par contre un écart important entre les deux scénarios, tant pour les feuillus que pour les résineux, témoignant ainsi des progrès possibles dans la gestion de la forêt privée. En effet le scénario optimal met en jeu à la fois une amélioration de la sylviculture (âge d'exploitabilité, âge de la première éclaircie, rotation, taux de prélèvement) et une augmentation du taux de réalisation des coupes (intensification de la gestion par une amélioration de la motivation des propriétaires). Ce taux de réalisation passe ainsi de 45% dans le scénario actuel à 60% dans le scénario optimal (respectivement 30% à 40% dans les peuplements feuillus et 55% à 70% dans les peuplements résineux). Le taux de réalisation des coupes par département montrent qu'une nette amélioration pourrait être obtenue en Lozère, dans le Gard et dans les Pyrénées-Orientales.

Les essences

Les gains de disponibilité concernent surtout les pins sylvestre et maritime pour les résineux, et le châtaignier pour les feuillus

La ventilation des disponibilités par essence montre que le pin sylvestre tient la première place en Languedoc-Roussillon avec plus de 30% des disponibilités résineuses concentrées sur cette essence. Viennent ensuite les sapin et épicéa et les pins noir et laricio qui représentent ensemble près de 50% des disponibilités résineuses. La marge disponible entre scénarios actuel et optimal est importante dans le pin sylvestre et le pin maritime, comparée notamment à celle des sapin

et épicéa, et des pins noir et laricio. A noter la diminution des disponibilités en sapin et épicéa en forêt publique dans l'Aude, phénomène attendu par les gestionnaires. Les disponibilités en douglas rejoignent presque le niveau du pin maritime et pourraient atteindre 65.000 à 80.000 m³ par an d'ici quinze ans. La jeunesse des peuplements de cèdre conduit à une disponibilité limitée qui ne devrait pas dépasser 7000 à 8000 m³ par an en fin de période (2006-2010). Parmi les feuillus, le hêtre domine largement avec 129.000 à 155.000 m³ par an disponibles pour les cinq prochaines années. Les chênes vert et pubescent représentent près du tiers des disponibilités feuillues. La marge disponible entre les scénarios actuel et optimal est très importante dans le châtaignier et les autres feuillus (chênes rouvre et pédonculé, feuillus précieux) suggérant que des efforts peuvent encore être accomplis en direction de ces essences.

Les types de coupe

Des efforts restent à accomplir dans la pratique des éclaircies

Plus de 60% des disponibilités de la région proviennent des coupes de régénération. Cette proportion atteint 80% pour les feuillus pour lesquels les coupes d'amélioration restent encore marginales (difficultés liées à l'amélioration des taillis simples). L'écart entre scénarios est important pour les coupes d'amélioration soulignant les efforts restant à accomplir dans ce domaine, tant pour les feuillus que pour les résineux.

La qualité des bois

Une marge entre disponibilités et récolte pouvant aller jusqu'à 60.000 m³ par an pour le pin sylvestre dans les cinq prochaines années

La ventilation des disponibilités par qualité des bois montre une progression régulière des disponibilités en bois d'oeuvre pour les quinze prochaines années et une marge entre les scénarios actuel et optimal de 120.000 m³ par an dont 100.000 m³ par an de bois d'oeuvre résineux. Les disponibilités en bois d'oeuvre de sapin et épicéa restent proches de la récolte actuelle contrairement au pin sylvestre qui présente une marge entre les disponibilités et la récolte de bois d'oeuvre de 20.000 à 60.000 m³ par an pour les cinq prochaines années en fonction du scénario adopté. Les disponibilités en bois d'oeuvre de pins noir et laricio sont également importantes (100.000 à 110.000 m³ par an). Le hêtre présente une marge importante entre les disponibilités et la

récolte de bois d'oeuvre (25.000 à 30.000 m³ par an), située pour l'essentiel en Lozère et dans l'Aude. L'analyse des disponibilités en bois d'industrie est rendue délicate par l'incertitude pesant sur la part d'autoconsommation dans ces estimations. La comparaison avec les récoltes passées déclarées montre en effet un écart important. La marge entre les scénarios actuel et optimal est plus forte que pour le bois d'oeuvre, notamment dans les feuillus où elle atteint 135.000 m³ par an. Les disponibilités en bois d'industrie résineux progressent régulièrement de 6000 à 7000 m³ par an durant les quinze prochaines années pour atteindre 375.000 à 465.000 m³ par an en fin de période.

L'exploitabilité

Déterminer les axes prioritaires pour l'amélioration de la desserte

Quant à la ventilation des disponibilités par classe d'exploitabilité, elle reste globalement la même que pour les volumes sur pied, avec plus de la moitié des disponibilités classées en catégories "difficile". Ces résultats sont un peu faussés par le fait que les conditions d'exploitation ont déjà été partiellement prises en compte à la fois par la sylviculture proposée et par le taux de réalisation des coupes en forêt privée, tous deux ajustés au domaine d'étude concerné. La ventilation par département confirme les difficultés des Pyrénées-Orientales et l'écart entre l'Aude et la Lozère. Les disponibilités en forêt publique restent plus difficiles d'accès qu'en forêt privée mais l'écart est plus resserré que pour les volumes sur pied (respectivement 57% et 50% classées "difficile" et "très difficile"). Seule la moitié du volume d'exploitabilité difficile pourrait bénéficier d'une amélioration de la desserte⁽¹⁾, l'autre moitié étant classée dans la catégorie "distance de débardage inférieure à 200 mètres et pente supérieure à 30%". Si l'on applique ce principe aux disponibilités, on peut considérer que 800.000 à 1.100.000 m³ par an sont accessibles sans investissement contre 300.000 à 400.000 m³ par an qui nécessitent un investissement préalable (routes, pistes, câblage, hélicoptage). L'analyse détaillée des disponibilités par domaine d'étude devrait permettre de déterminer les axes prioritaires d'investissement pour l'amélioration de la desserte compte tenu des quantités et de la valeur des produits disponibles. Elle devrait également permettre de cibler les actions à entreprendre pour la mise en place d'une sylviculture optimale et pour améliorer la motivation des propriétaires de la région.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Etude de la ressource forestière et des disponibilités en bois en Languedoc-Roussillon* - N. Hamza - J. Pignard - Inventaire forestier national - Direction régionale de l'agriculture et de la forêt - 1997

(1) Voir "La ressource en bois" page 88.

Les productions forestières

Les productions forestières sont représentées avant tout par la production ligneuse qui représente le principal revenu pour les propriétaires et dont le principal enjeu est l'approvisionnement des industries du bois et, par voie de conséquence, le maintien ou la création d'emplois dans l'arrière-pays. Toutefois, d'autres produits se développent, représentant un revenu parfois non négligeable pour le propriétaire, et dont l'enjeu est surtout l'aménagement de l'espace par la mise en valeur de terrains de faible production ligneuse.



Imprégnation de poteaux en bois : le principal enjeu est l'approvisionnement des industries du bois et le maintien des emplois dans l'arrière-pays.

Les enjeux de la production ligneuse

Analyser les conséquences des choix de gestion des propriétaires (production de bois ou d'autres produits) et des politiques au niveau industriel (filière ou territoire)

La présente analyse stratégique et prospective s'inspire du canevas méthodologique d'une récente étude de l'INRA⁽¹⁾ adaptée au cas particulier de la région Languedoc-Roussillon. Cette démarche vise à établir un schéma dynamique des avènements croisés de la forêt proprement dite et de la filière aval suivant qu'on prend en compte tel ou tel enjeu. S'agissant de la forêt régionale, tout en restant dans le cadre de la gestion multifonctionnelle qui représente le cas général, le choix s'inscrit dans l'alternative suivante:

OPTION "BOIS DOMINANT" - La production ligneuse est et doit rester la fonction orientatrice de la gestion forestière.

OPTION "AUTRES ENJEUX DOMINANTS" - La forêt tend à devenir productrice avant tout de services et d'aménités diverses en matière

d'environnement. C'est le bois qui apparaît dès lors comme un sous-produit valorisable.

S'agissant des entreprises utilisatrices du bois, l'alternative est à peu près symétrique :

APPROCHE "DE FILIÈRE" - Cette option consiste à privilégier la compétitivité des industries du bois, considérée comme enjeu essentiel, ce qui peut revenir à condamner à terme les entreprises "marginales" ou en dessous du seuil de rentabilité.

APPROCHE "TERRITORIALE" - L'enjeu de territoire prédomine, ce qui conduit, notamment dans les secteurs fragiles, à tout faire pour sauvegarder l'infrastructure existante et l'emploi, en d'autres termes "gérer la rareté".

Si l'on se contente de retenir dans un premier temps les choix extrêmes (bois/non-bois, filière/territoire), on définit quatre scénarios du "possible" correspondant au croisement des enjeux correspondants. Ce modèle est instructif, car il permet de simuler l'effet de petites modifications de comportement des acteurs ou de la politique menée en matière de forêt et de filière-bois. Utilisé sans discernement, il deviendrait vite caricatural dans la mesure où les choix ne sont pas aussi tranchés dans la réalité mais où il existe toute une gamme d'options

intermédiaires. En fait il ne s'agit pas de choisir entre quatre scénarios, mais de les analyser et de les comparer. Plusieurs scénarios peuvent cohabiter sur le même territoire ou concerner des éléments différents de la filière. Sous réserve de prise en compte de ces quelques remarques, on a une image assez représentative de la situation régionale.

La création d'une structure inter-professionnelle en Languedoc-Roussillon est indispensable

La situation de "couplage" correspond à l'adéquation idéale de la production régionale et des besoins de la filière-bois. A l'opposé, on est en situation de "découplage" si les besoins de l'industrie en aval (que ce soit en termes

de quantité, qualité, régularité, coût, etc.) ne sont pas satisfaits à un niveau suffisant par l'approvisionnement local. Ce phénomène de découplage (ou simplement la tendance au découplage) peut s'interpréter de deux façons différentes :

- soit on part de l'offre : c'est la démarche du propriétaire forestier, public ou privé, qui cherche des débouchés de plus en plus loin du lieu de production,

- soit on part de la demande : c'est le cas de l'industriel qui cherche hors de son bassin de ressources d'origine la couverture de ses besoins. En Languedoc-Roussillon, ce deuxième cas se rencontre plus fréquemment que le premier, dans la mesure où l'offre, notamment celle des propriétaires privés, est plus atomisée que la demande. En pratique, cette dernière (l'acheteur industriel) s'adapte plus facilement à l'offre que l'inverse. Mais l'adaptation a ses limites. Un décalage se manifeste dès lors que l'acheteur exige des lots toujours plus importants ou homogènes, ou de qualité très spécifique. Ceci explique, entre autres, le rôle des négociants à l'interface entre la première et la seconde transformation. Tant qu'une structure interprofessionnelle, qui permettrait à ces divers partenaires de se rencontrer, ne sera pas créée en Languedoc-Roussillon, rien ne permet d'espérer une meilleure valorisation de la ressource locale. Notons enfin que le découplage peut résulter, non de contraintes commerciales, mais d'une opposition idéologique ou sociale à l'exploitation intensive des bois pour des motifs d'ordre patrimonial, environnemental ou autres. Ce courant d'opinion commence à se manifester de façon sensible en Languedoc-Roussillon, terre d'accueil, à l'instar d'autres régions françaises. Il est compréhensible que le public perçoive négativement une coupe d'exploitation massive sur de grandes surfaces. On peut y remédier par une meilleure intégration paysagère et la réduction de taille (dans des limites raisonnables) des quartiers de régénération. En contrepartie de ce changement de pratique, et des surcoûts qui peuvent en résulter, un effort de communication important

doit être entrepris par les partenaires de la filière bois pour expliquer que la forêt a besoin d'être récoltée.

La valorisation de la ressource n'a rien de contradictoire avec une gestion multi-fonctionnelle de la forêt

SCÉNARIO 1 : ENJEU "BOIS DOMINANT" - APPROCHE DE FILIÈRE - La valorisation de la ressource ligneuse par des industries compétitives est à la base de ce scénario. De tels enjeux le situent donc dans un contexte de rationalité économique et de libre concurrence. Il en résulte une certaine tendance au découplage (qui dans ce cas de figure est saine et normale). D'éventuelles difficultés pourraient se résorber dans le cadre d'une interprofession par le jeu de mesures permettant une meilleure intégration globale forêt-exploitation forestière-industries du bois. Un tel scénario, assez représentatif des meilleures zones de production de la région Languedoc-Roussillon, n'a rien de contradictoire avec la gestion forestière multi-fonctionnelle, du moins tant que n'apparaissent pas des contraintes excessives, ou en opposition directe avec les objectifs poursuivis.

En situation extrême, ce scénario aboutirait à une délocalisation des entreprises

SCÉNARIO 2 : AUTRES ENJEUX DOMINANTS - APPROCHE DE FILIÈRE - On s'écarte du scénario 1 dès lors que la production ligneuse cesse d'être au premier plan, et que prédominent les usages non marchands. La fonction sociale et/ou l'enjeu patrimonial peuvent dès lors générer des contraintes qui, s'ajoutant aux handicaps naturels (relief, absence ou insuffisance de la desserte forestière) grèvent la rentabilité de l'exploitation. Dans ce cas de figure, le découplage se fait de toute évidence par l'aval. Les industries, dans un contexte concurrentiel, vont logiquement s'approvisionner hors massif. On peut, en situation extrême qui heureusement ne s'est pas encore rencontrée dans la région (option "non-bois" totale), craindre une délocalisation. En situation intermédiaire, la dérive réside dans un risque d'éclatement de la gestion forestière en fonctions différenciées au sein d'espaces spécialisés. Ce risque peut se concrétiser par un découpage du massif à grande échelle, certaines zones demeurant vouées à la production, d'autres (par exemple celle du Parc National des Cévennes) à divers degrés étant "mises en réserve". Une telle situation demeure gérable, moyennant une concertation appropriée, à condition de prendre en compte la dimension économique du problème posé, la gestion et l'exploitation forestière restent possibles. Dans le cas d'espaces protégés multiples et de moindre dimension, les structures foncières conduisent à un zonage "en peau de léopard", c'est-à-dire à l'étroite imbrication de petits secteurs traités intensivement pour produire du

(1) "Forêt-Filière bois, les liens au territoire" - juin 1997.

bois, et de réserves improductives. Un tel fractionnement anti-économique de l'espace conduit à une forêt peu exploitée et mal entretenue.

Une situation instable qui peut durer

SCÉNARIO 3 : ENJEU "BOIS DOMINANT" - APPROCHE TERRITORIALE - Dans ce scénario, la production ligneuse est affichée en tant qu'orientation politique et sociale comme la vocation principale du massif. Cette option se croise avec la volonté de soutenir quoi qu'il advienne la valeur ajoutée et l'emploi dans l'industrie locale. C'est la politique menée en zone fragile dans l'arrière-pays languedocien et roussillonnais. Beaucoup de petites scieries survivent en absorbant la production du massif. La tendance au découplage, si elle se manifeste, viendrait plutôt des producteurs qui vendent ailleurs, ou bloquent volontairement l'exploitation s'ils ne jugent pas le débouché local satisfaisant. C'est pourquoi le scénario 3 est qualifié par l'INRA de "tendanciel instable", dans la mesure où l'offre et la demande s'avèrent sensibles aux variations conjoncturelles. Certains parmi les acteurs locaux pensent néanmoins (ils n'ont pas tout à fait tort) "que l'instable peut durer" en faisant remarquer que de petites unités économiquement en dessous du seuil de rentabilité, résistent mieux à la crise que d'autres et manifestent, dans certains cas, plus de souplesse d'adaptation.

Vers un scénario d'assistantat

SCÉNARIO 4 : AUTRES ENJEUX DOMINANTS - APPROCHE TERRITORIALE - On prend le risque de glisser vers un scénario d'assistantat si l'on combine (situation extrême) l'option "non-bois" avec le "tout territorial". Même si l'on ne va pas aussi loin dans la pratique, ce cas de figure conduit à la généralisation des dépenses sans recettes, ce qui n'est pas sain. D'un côté, prédominant en effet les usages non marchands du massif, la forêt devenant outil de gestion de l'espace et non maillon premier de la filière bois. Elle est donc ici considérée essentiellement sous l'angle paysager, environnemental et social. De l'autre, une filière aval inféodée au massif est maintenue en survie artificielle. Les revenus tirés du bois ne pouvant pas, même partiellement, financer l'enjeu social, on peut espérer, dans une proportion nécessairement limitée, accentuer les recettes directes ou indirectes liées à certains usages de la forêt : chasse, menus produits, accueil touristique. Mais ce n'est pas ainsi qu'on relancera la filière dans son ensemble, même si l'effort accompli peut avoir des retombées non négligeables au niveau de certaines petites régions ou "pays d'accueil". Une autre "piste" improbable réside dans de nouveaux transferts publics. La logique de l'actuel règlement agri-environnemental pourrait être judicieusement transposée à la forêt, mais cette question n'est pas, semble-t-il, à l'ordre du jour. Il n'y a pas non plus lieu d'examiner ici

l'hypothèse assez utopique de création de taxes nouvelles nationales ou locales destinées à compenser les enjeux environnementaux : qui imposer, sur quelle base, et au profit de qui ? Reste la politique du pire, à savoir "non-exploitation" et "non-entretien". Le laisser-faire a ses adeptes, ou du moins n'est pas perçu négativement dans certains milieux. Il n'en est pas moins contraire au concept de gestion durable, tel que défini par les Conférences d'Helsinki et de Rio, qui appréhendent la forêt sous ses trois dimensions, écologique, économique et sociale.

Les enjeux des autres productions

On a longtemps parlé de produits annexes en évoquant ces diverses productions des espaces forestiers. Mais, pour certaines d'entre elles, le revenu potentiel n'est pas négligeable et elles pourraient parfois devenir la production principale, le bois n'étant alors qu'un produit annexe. Pour les productions moins rémunératrices, l'enjeu important à long terme se raisonne en aménagement de l'espace car un faible revenu intermédiaire ou simplement une "utilité" au sens patrimonial ou de loisir pour le propriétaire peut justifier l'entretien des lieux et garantir ainsi leur gestion durable. En terme de surface, l'enjeu de ces productions devient très important car c'est le seul intérêt que l'on voit pour justifier l'aménagement et l'entretien des espaces peu productifs en bois.

Des modes d'aménagement nouveaux à développer dans les montagnes sèches

LE LIÈGE ET, DE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE, LA RÉHABILITATION DES SUBERAIES - Les suberaies occupent une place prépondérante dans l'environnement. Si leur production reste marginale, il n'en demeure pas moins que leur

mise en valeur représente un intérêt majeur dans la gestion des massifs forestiers du sud de notre pays où sévissent les incendies. Les investissements réalisés dans ce type de peuplement répondent aux enjeux multiples que présentent la réhabilitation des suberaies :

- enjeu environnemental : création de grandes coupures stratégiques pour la protection contre l'incendie, pérennisation d'un écosystème original, entretien de paysages,
- enjeux agricole et humain : maintien d'un tissu humain dans l'arrière-pays mais aussi ouverture d'un milieu pour l'accueil du public,
- enjeu économique : relance de la production d'un matériau rare et irremplaçable - le liège - et donc d'un revenu pour les propriétaires, et diversification de l'activité agricole par le développement de l'élevage,
- enjeu culturel : le chêne-liège et les activités qui lui sont liées sont devenus les symboles d'une région. Le musée du liège a été créé à Maureillas,



Suberaie pâturée : le sylvopastoralisme bien pensé est un outil intéressant pour la gestion des espaces boisés, notamment pour prévenir les incendies.

de nombreux artistes catalans s'inspirent du chêne-liège ou du liège ou travaillent ce matériau (sculpteurs).

Chacun de ces enjeux ne peut pas justifier seul la réalisation d'investissements nécessaires à la réhabilitation de la suberaie mais leur combinaison fait de ces opérations des modes d'aménagement nouveaux et très intéressants qui sont amenés à se développer dans les montagnes sèches.

Le diamant noir : une production très valorisante pour certains espaces actuellement abandonnés parce que peu intéressants économiquement

LA TRUFFE - La production truffière française vécut son apogée dans les années 1895 où elle atteignit le chiffre record de 2000 tonnes. En Languedoc-Roussillon la truffe noble, champignon des milieux ouverts, prospérerait sur calcaire en association avec des chênaies clairiérées. Aujourd'hui, grâce notamment à un effort remarquable de plantation d'arbres myco-

rhizés, le Gard, avec deux à quatre tonnes de truffes cueillies, est l'un des premiers départements producteurs. Relayée au niveau local par cinq syndicats départementaux, la Fédération régionale des trufficulteurs du Languedoc-Roussillon oeuvre pour que le "diamant noir de la cuisine française" repeuple nos territoires régionaux. Les avantages sont considérables :

- La production truffière est une culture d'avenir à forte valeur ajoutée. Elle peut être envisagée de manière intensive en se rapprochant de l'agriculture et de l'arboriculture fruitière avec travaux du sol et irrigation raisonnés, ou de manière plus extensive en s'attachant prioritairement à réussir tout d'abord l'introduction d'arbres mycorrhizés dans un milieu écologiquement très adapté, pour n'accompagner par la suite que par

de légères et rares interventions l'évolution naturelle de l'écosystème truffier.

- La trufficulture peut valoriser et aménager les espaces délaissés. La production truffière peut assurer la valorisation économique de terrains calcaires même de maigres potentialités. Les anciennes vignes peuvent aussi très bien convenir. Or la région détient le record français des arrachages de vigne.

- L'arbre truffier est un auxiliaire intéressant pour la prévention des incendies. En effet, par rapport aux formations végétales environnantes, les peuplements truffiers sont caractérisés par une phytomasse combustible réduite, des facteurs défavorables à l'inflammabilité, et une structure du couvert forestier dont la discontinuité verticale et horizontale protège de l'incendie. Les plantations truffières peuvent être utilisées en coupures ou en zonages stratégiques et donner ainsi une utilité économique à de vastes surfaces jusque là gelées car consacrées à la seule stratégie de protection contre l'incendie.

- Les peuplements truffiers prennent l'aspect de vergers ou de forêts clairiérées intéressant d'un point de vue paysager et environnemental.

- Enfin, en terme de communication régionale, la truffe, grâce à son environnement culturel et gastronomique, peut offrir au Languedoc-Roussillon un support promotionnel très favorable au développement du tourisme et à la commercialisation des produits locaux.

En stations à faible potentiel de production de bois, à fortes contraintes climatiques, édaphiques et touristiques, la sylviculture méditerranéenne peut rechercher la prise en compte d'objectifs trufficoles. La sylviculture à objectifs truffiers privilégiera alors les chênaies claires très diversifiées, à fort attrait touristique et paysager. L'exploitation sylvopastorale y sera possible si elle est bien raisonnée.

De nombreuses productions dont certaines sont prometteuses pour l'avenir

LES AUTRES CHAMPIGNONS, LES LICHENS, LES FRUITS, LES FEUILLAGES, L'APICULTURE -

Pour les champignons, bien que la filière de production et de commercialisation soit souterraine et donc difficile à chiffrer, son poids économique est certainement important et peut-être supérieur à la filière bois pour certaines forêts, en Lozère notamment. Une étude récente dans le département voisin de la Creuse a montré que le revenu potentiel annuel des cèpes dans les boisements artificiels d'épicéa était nettement supérieur à celui à attendre du bois, et la moitié des familles rurales vivent grâce au complément de revenu que leur procure cette cueillette. L'enjeu pour l'espace rural est donc énorme. Avec les progrès effectués par l'INRA sur la connaissance des champignons comestibles, l'enjeu futur ne se raisonne pas seulement en cueillette mais aussi en production contrôlée et améliorée, soit par le jeu de la sylviculture soit par l'introduction de plants mycorhizés, comme cela se fait déjà pour la truffe. La recherche-développement doit permettre de déboucher assez vite pour les lactaires sanguin et délicieux, très recherchés par les provençaux et les espagnols, mais aussi sur les chanterelles et peut-être le cèpe de Bordeaux. Cet enjeu concerne aussi bien les peuplements de pin sylvestre de Lozère que les nouveaux boisements de pin maritime sur terres agricoles dans les Pyrénées-Orientales.

Les lichens, en partie distillés dans la région pour alimenter l'industrie de Grasse en fixateur de parfums, sont activement ramassés en Lozère. Leur importance n'est pas négligeable pour quelques familles rurales mais on ne voit pas d'enjeux nouveaux pour le futur.

Il en est de même pour les petits fruits produits en espaces forestiers en particulier les myrtilles qui font l'objet de concessions négociées pour leur récolte. Elles fournissent un léger revenu aux propriétaires et quelques emplois occasionnels mais il paraît peu probable que l'activité actuelle augmente beaucoup. La récolte de plantes médicinales ou de plantes à distiller pour les parfums existe aussi et procure quelques revenus complémentaires aux cueilleurs mais l'enjeu futur semble aussi limité et de peu d'impact sur l'aménagement forestier. L'utilisation des feuillages des arbres, soit pour la décoration florale soit pour la distillation semble prometteuse pour l'avenir. Bien que ne bénéficiant pas d'une grande promotion, ces utilisations pourraient se développer et procurer ainsi un revenu intermédiaire aux propriétaires forestiers tout en alimentant une filière. C'est un élément à prendre

en compte pour faciliter certaines opérations sylvicoles peu rémunératrices comme les premières éclaircies ou onéreuses comme l'élagage.

De nombreux autres menus produits sont offerts par les espaces forestiers : les châtaignes, les graines de pin pignon, le houx, la bruyère, le cade, etc. mais le propriétaire n'en perçoit pas encore les revenus qui semblent assez modestes. Une production prend de l'importance à l'heure actuelle, c'est la production mellifère, déjà bien utilisée par les apiculteurs mais qui pourrait avoir un développement futur par l'utilisation d'espèces adaptées dans les futurs boisements. Cette production est également favorisée par la sylviculture dynamique actuelle qui met les arbres en lumière.

Passer du pâturage sous bois à un véritable sylvopastoralisme

LE PÂTURAGE EN FORÊT OU LE SYLVOPASTORALISME -

La baisse des coûts de production et l'évolution des modèles de consommation vers des produits de qualité se traduisent par un regain

d'intérêt pour une meilleure valorisation des ressources pastorales des espaces boisés par les éleveurs. Ceux-ci s'orientent de plus en plus vers les notions d'élevage extensif et sont demandeurs d'espaces forestiers à caractère pastoral, complémentaires, notamment par leur qualité, d'autres espaces de parcours plus ouverts. L'organisation et la gestion de cette offre de ressource pastorale proposée par la forêt joue donc un rôle important dans le maintien de l'activité pastorale dans les zones rurales, elle-même garante de la présence d'un tissu humain nécessaire à l'activité forestière. L'enjeu est donc fondamental pour les espaces boisés marginaux et peu productifs pour la filière "bois d'oeuvre", qui sont très nombreux en région méditerranéenne. Ceci est particulièrement vrai pour les peuplements de chêne-liège et pour les taillis de chênes vert et pubescent, mais aussi pour les accrues naturels de pin sylvestre. Le sylvopastoralisme n'est pas seulement une chance pour l'élevage et la forêt méditerranéenne, c'est aussi un des meilleurs moyens de prévenir les risques et de diminuer les dégâts d'incendie. Il profite donc à toute la société.

L'objectif pour les années futures est de passer du simple pâturage sous bois à un véritable sylvopastoralisme qui est une intégration de la gestion pastorale dans les itinéraires techniques sylvicoles. Le sylvopastoralisme devient alors un outil intéressant de gestion des espaces boisés qui peut se gérer et se prévoir dans un aménagement et dès le stade de la mise en place d'une forêt nouvelle.

POUR EN SAVOIR PLUS • Annexe 11 : Diagramme des enjeux

La protection contre les incendies

En matière de protection des forêts contre l'incendie, il était d'usage jusqu'à un passé récent de dissocier la prévention, domaine réservé du forestier, de la prévision et de la lutte qui dépendent de la sécurité civile. Or il apparaît que le travail des forestiers et celui des sapeurs-pompiers sont étroitement imbriqués : prévention, prévision et lutte sont interdépendantes.



Débroussaillage : prévention et lutte contre les incendies sont étroitement liées.

Une nécessaire solidarité entre les acteurs

Pour illustrer cette nécessaire solidarité des acteurs, la conception des équipements de terrain (pistes, hydrants) et celle des coupures combustibles destinées autant à canaliser et fractionner les feux qu'à faciliter l'accès des moyens de secours, relèvent autant du retour d'expériences que d'une analyse stratégique a priori. Cette dernière n'en est pas moins indispensable. La démarche conduit d'une part à apprécier les aléas (au moyen d'un calcul de type probabiliste) et d'autre part hiérarchiser les enjeux, ce qui comporte une part de subjectivité, ou pour le moins fait appel à la perception croisée des divers partenaires. En effet, si la sécurité en tant que telle n'a pas de prix, les moyens pour l'assurer ont un coût bien réel qui, dans le sud-est méditerranéen est supporté par la collectivité (il n'en est pas de même en Gascogne où les propriétaires forestiers paient une taxe au prorata des surfaces prémunies).

A part les vies humaines et les habitations, les enjeux en matière de protection sont difficiles à hiérarchiser

En attendant, en fonction de moyens par définition limités, des choix sont à opérer.

La priorité donnée à la protection des personnes physiques n'est pas négociable, étant liée à l'enjeu fondamental que sont les vies

humaines. Dans le même ordre d'idées, la sauvegarde des habitations passe avant celle d'autres biens matériels tels que les bois et forêts. Mais ensuite, quels enjeux faut-il privilégier ? Les secteurs à production ligneuse dominante ? Ceux à fonction de protection ou tournés vers l'accueil ? Ou encore les écosystèmes rares ou menacés ou les placettes de recherche ?

Repérer physiquement sur le terrain, cartographier ces divers enjeux dans les Plans d'Aménagement des forêts contre l'incendie n'est pas chose facile. Il s'y ajoute une problématique liée à la loi Barnier sur la prise en compte des risques naturels majeurs. Les services de l'Etat ont pour mission de dire le risque. La spécificité de celui lié aux feux de forêts réside dans la distinction entre risque subi et risque induit.

Une construction réalisée au sein d'un massif forestier est exposée aux feux venant de l'amont (notion définie par rapport au vent dominant), mais elle est potentiellement cause de mise à feu, donc facteur de risque pour les habitants situés à son aval.

La simulation de feux susceptibles de se produire conduit, par catégorie d'enjeux, à quantifier les dégâts susceptibles d'en résulter, donc à intervenir en termes de zonage (s'il est encore temps) sur la décision de construire ou non à tel ou tel endroit.

La protection des sols



La forêt joue un rôle fondamental pour la protection des sols en situations exposées.

La gestion des peuplements issus des boisements pour la restauration des terrains en montagne conditionne le maintien de leur rôle de protection

La fonction de protection des sols demeure partout sous-jacente et si une sylviculture adaptée nécessitant certaines précautions permet de conduire de façon satisfaisante certains des peuplements installés pour la Restauration des terrains en montagne et aujourd'hui producteurs de bois, le maintien en état normal de végétation d'un couvert boisé de

protection requiert encore par endroit des interventions onéreuses (éclaircies non commercialisables). Ainsi, tandis que la restauration des terrains ne constitue plus l'objectif prioritaire qu'il fut au début du siècle, l'orientation actuelle vers la protection rapprochée d'enjeux économiques (usines) ou sociaux (villages) ne doit pas faire oublier l'effort nécessaire pour assurer la pérennité des forêts existantes, notamment par le maintien d'un bon état sanitaire, de conditions de croissance satisfaisantes et par le renouvellement des peuplements âgés avec, dans la mesure du possible, diversification des essences.

La protection phytosanitaire

A la demande d'Alliance Carton Nature, une nouvelle enquête récente sur l'image que les français se font de leur forêt a été réalisée : 70% des personnes interrogées en 1995, au niveau d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population, estiment que la forêt est aujourd'hui menacée, la pollution étant citée en priorité dans 56% des cas, contre 28% pour les feux de forêts. Reste à savoir quels enjeux recouvre pour le grand public cette terminologie plutôt vague de "pollution" : s'agit-il des dégâts causés par les fameuses "pluies acides" (pollution d'origine atmosphérique) ou de divers agents pathogènes (insectes ravageurs, champignons) ?

Chancre du châtaignier : l'affaiblissement des arbres les expose davantage aux agents pathogènes.



Pas d'impact mesurable de la pollution atmosphérique

"La santé et la vitalité des écosystèmes forestiers" (évolution de l'état de santé du massif par rapport aux facteurs de dépérissement) est le second des six critères retenus pour évaluer la gestion durable au regard de la résolution d'Helsinki. Au niveau régional, l'incidence des pluies acides ne se manifeste guère en termes d'éventuels dépérissements des forêts. Par rapport à la batterie d'indicateurs proposés à l'échelon national, l'échelon technique sud-est d'Avignon qui couvre, entre autres, la région Languedoc-Roussillon, ne dispose pas d'éléments particuliers, ni sur l'estimation des dépôts sous couvert forestier et la pollution gazeuse, ni sur l'évolution de la perte de feuillage. La sélection de problèmes phytosanitaires présentée au titre de la situation actuelle de la forêt régionale porte sur les événements observés et enregistrés depuis la création, en 1989, de l'échelon interrégional d'Avignon, par le réseau de correspondants-observateurs. Elle ne prend en compte que les agents potentiellement dangereux et les facteurs qui ont pu, au cours de ces huit années, perturber la gestion forestière au quotidien, voire

remettre en question la validité d'un plan d'aménagement ou de gestion, ou les objectifs assignés à une propriété boisée.

Analyser les risques et prévenir plutôt que guérir

En ce qui concerne les dommages significatifs causés par les agents biotiques et abiotiques détaillés plus haut, les enjeux économiques doivent être appréciés au sens large : la santé des forêts fait un tout, un dépérissement constaté peut être lié à un ensemble de causes, et l'affaiblissement lié à une seule d'entre elles expose davantage l'arbre à d'autres agents pathogènes. De manière générale lorsque les dégâts sont mesurables, il est déjà trop tard pour intervenir, ce qui conduit (comme dans bien d'autres domaines) à privilégier l'approche en termes d'analyse de risque et pratiquer la prévention de préférence à des traitements coûteux et d'efficacité douteuse. Ce thème et les enjeux y afférents, peuvent être rattachés à ceux de la valorisation génétique de la ressource, dans le sens où l'on aura tout intérêt à utiliser un matériel forestier de reproduction sélectionné pour résister au stress hydrique, aux insectes, et aux maladies.

La prise en compte de l'environnement

En France, les forestiers ont toujours travaillé dans le respect de l'environnement. Pourtant, depuis quelques années, l'évolution de la sensibilité collective à ces questions les amène à prendre en compte cette préoccupation plus spécifiquement. Le principal enjeu de cette prise en compte de l'environnement est le maintien ou le développement d'une certaine diversité biologique. C'est également un des enjeux du programme mis en place pour la conservation des ressources génétiques.



La taille des parcelles exploitées est un des éléments à prendre en compte pour préserver les paysages, les plus petites coupes n'étant pas forcément les meilleures...

Généralités

La diversité biologique concerne tous les êtres vivants et leur arrangement dans l'espace et dans le temps

L'enjeu patrimonial prend une importance croissante en forêt, même si les propriétaires (publics ou privés) et les écologistes ne l'entendent pas de la même manière. Pour le propriétaire, "patrimoine" signifie au sens propre "un ensemble de biens hérités du père et de la mère" (sous-entendu : "que l'on se doit de transmettre en l'état à la génération suivante"). Pour une majorité d'usagers de la forêt, mais surtout les écologistes, c'est "le bien, l'héritage commun d'une collectivité ou d'un groupe humain". Ces définitions ne sont pas porteuses des mêmes implications. Le propriétaire est avant tout attaché à ses prérogatives, et entend conserver "le droit d'user et d'abuser" de son bien. Il n'admet pas l'idée communément répandue que "la forêt est à tout le monde". Le forestier aime, connaît et protège la nature plus que tout autre. Il n'a pas à recevoir de leçons de la part des écologistes. Pourtant, l'évolution de la sensibilité collective à propos des questions d'environnement le conduit à prendre en compte ces préoccupations dans sa

gestion et à identifier de nouveaux enjeux. La diversité biologique en fait partie. Effet de mode ou problème de fond, la diversité biologique (ou biodiversité) n'est pas une notion spécifique au milieu forestier. "Elle concerne tous les êtres vivants et leur arrangement dans l'espace et dans le temps"⁽¹⁾. C'est un concept global et intégrateur qui s'exprime par :

- la richesse en espèces (voire en individus) à l'échelle d'une station,
- la richesse en écosystèmes à l'échelle d'un paysage, d'un territoire,
- la diversité génétique à l'échelle d'un massif ou d'une région,
- la richesse des écosystèmes régionaux (agrégation d'écosystèmes).

La diversité biologique ne s'apprécie donc pas de la même manière en fonction de l'échelle spatiale ni au niveau de la perception temporelle, car elle varie considérablement d'un stade à l'autre de la vie d'un peuplement forestier. Une évaluation partielle (à l'échelle de la parcelle, au travers d'un simple inventaire de la flore et de la faune par exemple) dissimulerait la complexité des systèmes, les interrelations étroites qui existent entre eux et la nécessité d'une approche dynamique.

La diversité biologique en forêt

La prise en compte de la diversité biologique ne s'exprime pas en termes de conservation mais de gestion

Elle traduit la capacité de la forêt à résister aux agressions et s'adapter à l'évolution de son environnement. Elle intègre :

- une mosaïque d'unités écologiques en perpétuelle évolution au gré des cycles sylvi-génétiques,
- des groupes fonctionnels

d'individus d'une ou plusieurs espèces,

- une multitude d'espèces présentant des caractères adaptatifs spécifiques en fonction des modalités d'évolution, du degré d'isolement des populations et des types d'habitats qui les accueillent,
- des degrés divers d'artificialité résultant d'une gestion sylvicole souvent ancienne, en tous cas des milieux très particuliers façonnés par l'homme en fonction d'un certain nombre d'utilités.

Cette artificialité plus ou moins prononcée de milieux que l'opinion qualifie à tort de "naturels", implique qu'une prise en compte de l'enjeu biologique se traduira moins par une politique de conservation ou de mise en réserve que par la définition de modes de gestion adaptés. Une logique de préservation ne peut donc dissocier espèces et habitats. Ceci amène à identifier les enjeux :

- espèces en danger (démographie),
- espèces rares à petits effectifs (individus et populations),
- habitats particuliers à faune et flore inféodées,
- espèces évolutivement exceptionnelles, ou d'intérêt esthétique, historique, culturel,
- espèces-clefs (par exemple essence forestière en limite altitudinale).

Ce qui importe pour le gestionnaire forestier, c'est la hiérarchie de tels enjeux.

Le groupe "biodiversité" du Languedoc-Roussillon

Il rassemble des forestiers et des écologistes pour discuter sur différents thèmes

Ce groupe rassemble des forestiers (propriétaires ou gestionnaires), et des écologistes (représentants de la communauté scientifique ou des associations de protection de la nature) pour discuter (parfois de façon très

animée) sur :

- une thématique donnée (ouverture ou fermeture du paysage, évolution vers la production ligneuse d'anciennes séries R.T.M., traitement de certains espaces pour l'accueil du public, prévention des feux de forêt, etc.),
- la diversité des milieux naturels de la région en fonction de l'altitude, de leur appartenance à

tel ou tel étage végétal ou telle unité pédopaysagère,

- des différents statuts : forêt soumise et forêt privée, zones d'inventaire, zones de protection (sites classés ou inscrits, parcs, réserves naturelles biologiques, arrêtés de biotope).

Ses principales conclusions sont les suivantes :

Le mélange des essences - Un mélange judicieux d'essences adaptées au milieu est généralement recommandé quel que soit le traitement sylvicole, lorsque les conditions stationnelles le permettent. Même lorsqu'il ne concerne que le sous-étage, ce mélange est un facteur de stabilité. Il implique cependant quelques précautions, en particulier au niveau des essences secondaires qui ne doivent pas occuper une place excessive dans l'étage dominant.

Le traitement privilégié des lisières et clairières - Il présente tout autant d'avantages du point de vue de la biodiversité (les lisières sont des milieux particuliers, riches en espèces animales et végétales) que de l'impact visuel. Un traitement approprié consiste à favoriser les petites trouées, et festons. Les clairières sont des zones ouvertes en forêt favorables à la diversité des habitats. Elles justifient un traitement sylvicole distinct de celui du reste de la parcelle. On peut les maintenir ou les créer, en ne recherchant pas à tout prix des régénérations complètes par des regarnis coûteux, en particulier dans des zones peu fertiles.

Une gestion plus favorable à la biodiversité

Le respect des ripisylves - Les bordures de ruisseaux et talwegs constituent des milieux complexes et fragiles aux utilités multiples et ne peuvent donc être exploitées sans précautions ni ménagements.

Le maintien d'arbres dépérissants - Le maintien d'arbres sénescents, dans une limite raisonnable, est favorable à certains végétaux comme les mousses, les fougères et les lichens, à l'avifaune nicheuse et à certains rapaces les utilisant comme perchoirs. A même enseigne, on s'est fortement exagéré dans le passé les inconvénients des arbres morts (néanmoins susceptibles d'entraîner une contamination phytosanitaire dans les peuplements jeunes ou affaiblis) alors qu'ils abritent une entomofaune inféodée aux complexes saproxyliques. Le maintien d'arbres creux sera favorable aux oiseaux cavernicoles, chiroptères forestiers, et autres petits mammifères.

Les grains de vieillissement - Le maintien de séries entières au delà de l'âge normal d'exploitabilité peut certes se justifier localement lorsqu'un enjeu biologique d'importance est identifié. Toutefois la contrepartie économique est telle qu'on voit mal cette pratique étendue hors forêt publique dans le cadre d'une gestion conventionnée.

La réduction des parquets de régénération - Les coupes claires de grande ampleur sont de plus en plus mal perçues du grand public, sans doute plus pour des raisons paysagères (et parce qu'il

(1) Professeur François Romane - CNRS-CEFE.

n'en comprend pas leur finalité) qu'au nom de l'enjeu biologique. Car c'est justement au niveau des espaces ouverts que la biodiversité atteint son maximum. Un moyen terme peut être recherché entre ces exigences parfois contradictoires, en pratiquant des régénérations sur des parcelles sinon plus petites du moins mieux dessinées ou par bouquets. Pour le même motif, on assiste à une vogue, sans doute exagérée, de la futaie irrégulière et du traitement jardiné. Ce type de sylviculture est moins agressif aux yeux du public puisqu'il contribue, au sein d'un même peuplement, à la multiplication des classes d'âge, donc à des régénérations plus discrètes. Encore faut-il qu'il se justifie techniquement.



*Pie-grièche écorcheur :
une espèce protégée
présente dans le maquis.*

Le coût de l'environnement

Les surcoûts ou manque à gagner liés à une gestion plus favorable à la biodiversité devront être compensés

Les pratiques ci-dessus, définies comme favorables à la biodiversité, sont-elles génératrices d'un surcoût ou d'un manque à gagner démontrables pour le propriétaire ? Si oui, comment quantifier ces contraintes ? Enfin et surtout, quel système de compensations mettre en place ?

La première question n'appelle pas de réponse sur le plan général. Dans certains cas on peut faire autrement voire mieux sans faire nécessairement plus cher, dans d'autres cas on fait supporter au propriétaire le poids d'une utilité collective. Le second thème introduit une indispensable démarche d'expertise. Un expert ne pourra répondre à la question posée qu'en chiffrant comparativement deux scénarios de gestion : la gestion "normale" et le scénario "alternatif" orienté vers la protection de l'environnement. Le troisième point, le plus difficile à résoudre, touche au principe et aux modalités d'une indemnisation éventuelle. Cette compensation peut concerner la valeur d'avenir des peuplements forestiers qui ne sont pas récoltés ou le sont postérieurement à l'âge d'exploitation, la perte de productivité du sol forestier qui ne

pourra plus fournir la production espérée, ou divers inconvénients liés à la perturbation de gestion, aux actes sylvicoles imposés par la nouvelle destination des peuplements, aux servitudes de visite et d'accès pour le public. Le principe d'une gestion partenariale de la biodiversité semble faire son chemin. Plusieurs systèmes d'indemnisation ont été imaginés. L'idée d'un règlement communautaire sylvo-environnemental a été judicieusement émise, malheureusement sans suite concrète. A ce jour aucune instance n'a dégagé de ressource financière pour faire face à cet enjeu d'utilité collective. Outre les compensations directes en numéraire, les aspects fiscaux ne doivent pas être pour autant négligés : on ne pourra pas indéfiniment taxer à égalité une forêt productive et des espaces mis en réserve ou neutralisés.

La conservation des ressources génétiques forestières

La conservation de la biodiversité est liée à la préservation de la diversité des écosystèmes forestiers

Les principes de la mise en place d'une politique de conservation de la ressource génétique forestière au niveau national, ont été définis en 1991. Ils proposent de mettre en place un réseau pour conserver les ressources de préférence en place dans

le milieu naturel, et de prendre en compte en priorité le hêtre, le sapin, le merisier et l'orme avant de travailler sur d'autres essences (chênes rouvre et pédonculé, épicéa commun, pin sylvestre, pin laricio de Corse, pin de Salzmann, érables sycomore et plane, et hêtre situé dans des conditions particulières). Il s'agit de préserver :

- la diversité des écosystèmes (création des réserves biologiques domaniales - RBD),
- la diversité inter-spécifique pour une adaptabilité des forêts aux aléas du futur et un maintien en nombre suffisant d'espèces autochtones et exotiques en vue des reboisements,
- la diversité génétique intra-spécifique (préservation des races locales bien adaptées aux conditions de milieu). En Languedoc-Roussillon, le Service régional de la forêt et du bois, en liaison avec ses partenaires, a commencé à travailler à la définition d'une liste d'essences forestières très intéressantes au niveau régional (feuillus méditerranéens, pin de Salzmann), à la valorisation des réseaux de référence existants, à la recherche d'écotypes particuliers, à la prise de mesures de conservation de la ressource (création des vergers), à faciliter les possibilités de récolte en zone méditerranéenne pour mettre à la disposition des utilisateurs des plants d'essences dites marginales ou secondaires, de bonne qualité et adaptés aux besoins.

L'accueil organisé en forêt

L'accueil organisé du public en forêt a sa place aussi bien vu du côté du propriétaire et des revenus qu'il peut apporter, que du côté des touristes et des loisirs qu'il peut occasionner. Les enjeux sont différents entre les forêts de l'arrière-pays où un véritable accueil exige un professionnalisme et une bonne connaissance des attentes plutôt culturelles du public, et les espaces du littoral où il fait plutôt partie intégrante de l'aménagement des espaces de loisirs périurbains.



Organiser et faciliter l'accès aux espaces les plus intéressants et les moins vulnérables.

Généralités

L'accueil du public en forêt doit être organisé et valorisé

L'espace forestier méditerranéen est très concerné par l'évolution socio-culturelle d'un public (qu'il conviendrait d'ailleurs préalablement à toute action, de décliner), son besoin fréquemment exprimé de loisirs de pleine nature, et les diverses formes de consommation qui en résultent. Le problème qui se pose est que ces consommations ne sont généralement pas marchandes, encore que la fonction "accueil organisé du public en forêt" mérite d'être valorisée. Cette fonction génère nécessairement des contraintes pour les propriétaires qu'ils soient publics ou privés. Il convient donc d'assurer, pour ceux qui ouvrent leur massif au public, sinon la rémunération du service rendu, du moins les moyens d'assurer l'entretien de leur patrimoine.

Il apparaît dans les faits que nombre de propriétaires sont conscients de la "valeur de communication" de leur forêt et sont prêts à y accueillir de façon organisée du public. Mais ils redoutent, à juste titre, les déprédations que ce public pourrait leur causer. Dans ce contexte, deux types de démarches complémentaires peuvent être envisagées⁽¹⁾ pour maîtriser et anticiper l'évolution de la demande, et gérer au mieux les conséquences de sa croissance :

- organiser et faciliter l'accès aux espaces les plus intéressants et les moins vulnérables afin de permettre leur découverte de façon respectueuse de l'environnement et du paysage,
- aménager et gérer ces espaces pour en assurer la pérennité, ou plus simplement la protection.

(1) Contribution à la définition d'une nouvelle politique forestière - Y. Cochelin - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Avril 1995.

Les forêts attractives en zone interne

L'hébergement et la restauration sont le produit standard, la consommation de nature est assez faible

Dans l'arrière-pays languedocien, l'espace forestier pourrait être davantage source de valorisation touristique au sens marchand du terme, c'est-à-dire être la base de produits touristiques susceptibles d'intéresser une clientèle de groupe (jeunes en classes forestières, adolescents en randonnée ou en circuits équestres, ou encore circuits V.T.T.). Ces produits concerneront aussi, et plus classiquement, une clientèle familiale à la recherche de tranquillité, de silence et de contact avec la nature. On sait aussi qu'une des motivations essentielles (même si elle n'est pas systématiquement affichée) de la clientèle des vacances vertes réside dans les prix de séjour raisonnables, pour une qualité d'accueil souvent supérieure à celle du littoral. Si on relève dans les enquêtes de fréquentation des expressions telles que "le besoin de se ressourcer", "s'éloigner de l'agitation de la vie courante", "vivre au contact de la nature au travers d'une certaine relecture du paysage", on fera la part de la "myopie fantasmatique" du citadin. On ne perdra pas de vue que l'hébergement et la restauration sont le produit standard et que la consommation réelle de produits de nature (découverte et circuits à thème) s'avère en définitive assez faible. Il s'agirait plutôt d'un prétexte au séjour. Une autre considération importante réside dans le fait qu'il n'existe pas de formule figée et que l'offre est condamnée à évoluer rapidement. En effet, la clientèle évolue dans ses attentes, sinon ses exigences. Elle s'est désormais habituée à une forte qualité des prestations et du confort des logements. Entreprendre une telle démarche exige donc du professionnalisme pour aborder l'économique avec une activité structurée et gérée. Il ne faut pas méconnaître également un certain nombre de problèmes techniques (normes de construction) et juridiques (la responsabilité civile du propriétaire peut être engagée dans un certain nombre de cas).

La forêt des zones basses

Les boisements à but de détente dans cette zone font partie intégrante de l'aménagement périurbain

Il s'agit spécifiquement des formations forestières ou sub-forestières méditerranéennes qui résultent souvent du refermement d'anciennes friches agricoles. Ces espaces sont caractérisés par une forte vulnérabilité au feu et une faible valeur économique

en termes de productivité ligneuse. Le fort taux d'urbanisation de cette zone induit un appel important pour les utilisations non agricoles de ces espaces (construction, mais aussi tourisme et loisirs). Il y a donc une véritable demande au voisinage des grandes agglomérations et sur la bande littorale pour une forêt ludique, sorte de poumon vert du citadin, dont elle agrément le cadre de vie. Si le boisement de la zone basse apparaît surtout comme une opération de gestion de l'espace, les plantations créées dans ces conditions soulèvent des problèmes de tout autre nature que celles des zones de production ligneuse. La plupart des zones périurbaines des régions littorales, naguère viticoles, donnent en première approche une forte impression de mitage (alternance de lotissements, de friches et de vignes résiduelles). Une politique d'urbanisation bien conçue consisterait à créer, en séparation de villages à croissance tentaculaire, des coulées vertes prévues pour l'agrément : mélange feuillus-résineux, traitement des lisières, plantations ornementales adaptées. Par ailleurs, il y aura avantage à associer d'autres éléments récréatifs : plan d'eau, bassin de pêche, parcours sportif..., l'espace vert devenant alors point de convergence de proximité : promenade, pique-nique ou sieste, pratique de divers jeux. Si de tels investissements apparaissent comme de nature à répondre à une certaine demande sociale bien identifiée et conforter l'image de marque des abords des agglomérations ou d'une zone touristique, ils ne sont pas directement générateurs, comme dans le cas précédent, de services marchands. La question se pose donc de savoir qui paie aux stades de la création du peuplement puis de son entretien. Ceci représente à coup sûr une charge non négligeable pour les collectivités qui ne peuvent trouver de contrepartie qu'au travers des recettes fiscales. Du fait des problèmes liés à la maîtrise du foncier, une politique de développement des fonctionnalités périurbaines sur une ancienne trame agricole est également plus difficile à mettre en oeuvre que l'extension de boisements classiques sur emprises publiques. La lisibilité du paysage entre les zones bâties (à l'opposé du phénomène spontané d'éparpillement des constructions) représente néanmoins un enjeu important, y compris du point de vue de la prévention des risques d'incendie.

La chasse

Le gibier constitue une richesse de la forêt régionale et une source potentielle de revenus pour ses propriétaires publics et privés. La chasse, en tant qu'activité de loisirs et de régulation du gibier, a parfaitement le droit de cité parmi les divers usages de la forêt. Il existe deux enjeux majeurs liés à cette activité : l'équilibre forêt-gibier et le partenariat entre chasseurs et autres utilisateurs du milieu pour l'aménagement de l'espace.



Le problème des dégâts doit être considéré comme une question prioritaire.

L'équilibre forêt-gibier

Le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier est l'enjeu principal

La pression de grand et petit gibier doit être maintenue compatible avec la capacité d'accueil du milieu. Le problème des dégâts doit être considéré comme une question prioritaire.

Il faut en effet non seulement faire face aux dégâts actuels constatés, mais prévoir les risques futurs pour les dix à quinze prochaines années. Or, c'est un constat qu'un peu partout dans la région, les effectifs augmentent très rapidement et les dégâts aux cultures et aux forêts aussi. L'unanimité existant sur la prolifération des

grands ongulés, la maîtrise des populations s'envisage de manière différente entre départements :

- Dans l'Aude, le Pays de Sault et la Montagne Noire sont les secteurs les plus concernés par le cerf. Le plan de chasse étant ajusté lorsque des dégâts sont signalés, il n'y a pas de gros problèmes. Globalement il est réalisé à 80%.
- Dans le Gard, le chevreuil prédomine mais les dégâts n'ont que rarement fait l'objet de réclamations (plan de chasse de 500 animaux). Il est en extension, sa présence est même signalée en garrigues aux portes de Nîmes (demande d'attribution de "bracelets").

- Dans l'Hérault, on ne constate ni dégât, ni surdensité des grands animaux. L'effectif des chevreuils est en augmentation (502 attributions en 1996). La population de mouflons est gérée par le GIC "Caroux-Espinouse" (231 animaux attribués en 1996).

- Dans les Pyrénées-Orientales, des réunions de concertation sur les cervidés ont eu lieu avec l'Office national des forêts (ONF). Face au problème des dégâts de gibier, la Fédération départementale qui, en 1996, a eu moins de dossiers de demande d'indemnisation, a mis en place une politique de prévention par la fourniture de clôtures électriques et de répulsifs ou par l'octroi de subventions aux associations communales de chasse agréées (ACCA). Le GIC "chevreuil" a effectué, en collaboration avec l'ONF, des actions de débroussaillage à l'intérieur du périmètre de gestion pour favoriser la pousse des cépées et la croissance de la strate arbustive. L'ONF a également entrepris des labours d'ensemencement dans des clairières, complétés par l'installation d'agrains automatiques.

- En Lozère, l'ensemble du département est concerné par l'extension des grands ongulés. Ce message n'est pas perçu, semble-t-il, par l'ensemble des chasseurs.

Le Parc national des Cévennes, devant l'ampleur des dégâts constatés, a enfin mis en place un programme de suivi et un système de régulation

- Le cas particulier du Parc national des Cévennes : La zone du Parc couvre 90.000 ha répartis pour deux tiers en Lozère et le reste dans le Gard. Le développement des populations de cerfs et de chevreuils, inexistantes en 1970 et issues de lâchers effectués depuis 1976, a entraîné des dégâts insupportables pour les plantations forestières, à l'origine d'une importante polémique

avec certains propriétaires. Face à ce problème, le Parc, avec quelque retard, a enfin mis en place :

- un suivi des populations basé sur l'indice kilométrique d'abondance et l'indice floristique (seuil au-delà duquel la capacité d'accueil du milieu est dépassé),

- un système de régulation comprenant l'instauration d'un plan de tir en zone centrale (environ 850 têtes par an sur 20.000 ha) et d'un plan de chasse en zone périphérique.

Officiellement, l'équipe scientifique du Parc est consciente de la réalité des dégâts et de la nécessité de faire baisser les populations, les grands ongulés ne constituant pas en eux-mêmes un enjeu biologique majeur mais éventuellement antinomique avec le Grand Tétrás, s'ils prolifèrent. Le problème majeur vient de l'imparfaite réalisation des plans de tir et plans de chasse : 55% et 60% en zone chassable, 80% en zone

interdite. Les chasseurs locaux sont insuffisamment mobilisés par un gibier non traditionnel et par l'aspect financier dissuasif (taxes trop élevées impliquant des bracelets trop chers). En outre, il faut posséder au moins 30 ha pour détenir le droit de chasse. Une diminution de ce seuil pourrait agir favorablement. L'Administration souhaiterait engager une réflexion permettant d'apprécier l'opportunité, la crédibilité, et les modalités éventuelles de création d'un produit touristique "chasse" ouvert aux porteurs de permis étrangers à la zone Parc. Il pourrait en résulter des retombées économiques appréciables pour cette zone. Toutefois, on se heurte à des problèmes d'éthique cynégétique et de réglementation, qui font que les contacts préliminaires ont conduit à montrer l'impossibilité de lancer, dans l'état actuel des choses, une telle réflexion. Le Parc veut par ailleurs privilégier la chasse à l'affût et à l'approche alors que les chasseurs y sont très réticents. L'équipe actuelle du Parc n'a pas une position intransigeante sur ce point d'autant que les "tirs d'école", réalisés en liaison avec l'ONF, donnent de bons résultats. En terrains privés, des "étrangers", surtout intéressés par les trophées, sont inscrits sur les rôles. Malgré certaines disparités entre départements, des points communs ressortent :

- Le sanglier a tendance à proliférer, descendre de plus en plus bas et causer un maximum de dégâts près des cultures et des villages. Plus grave, le sanglier commence à s'attaquer aux plantations forestières. Ceci est dû à la gestion de l'espace de ces dernières années et au vieillissement des taillis (fructifications annuelles).

- Le chevreuil a également tendance à sortir de la montagne pour coloniser la forêt méditerranéenne ce qui est relativement nouveau (30 % des communes concernées en 1987, 67 % en 1994). Toutefois, les effectifs de jeunes peuvent baisser de 20 à 50 % selon les années. Mais "quand on commence à voir le chevreuil c'est qu'il est là depuis longtemps". Si l'on ne met pas en place très tôt un plan de chasse, les populations augmentent très vite. L'Office national de la chasse (ONC) dispose de peu de données sur la dynamique des populations mais il paraît évident que la remontée des effectifs est concomitante à l'instauration des plans de chasse qui ont diminué la pression de chasse en limitant les prélèvements. Il n'y a pas de lien direct avec le phénomène des friches. C'est une évolution classique : dans 10 ans le chevreuil sera au bord de la mer. Pour ce qui est des techniques de chasse, les battues mixtes posent problème. Il faut tout à la fois créer les chiens sur les sangliers et sur les chevreuils, ce qui nécessite une adaptation de la meute.

- Certains propriétaires souhaitent valoriser leurs chasses.

- Le lapin n'est nulle part jugé surabondant dans son ensemble (myxomatose et VHD) mais

quelques individus peuvent localement endommager les plantations. Toutefois, il est classé nuisible dans les communes du Gard ayant des digues.

- A noter enfin deux évolutions simultanées : le nombre des chasseurs de petit gibier diminue alors que celui des chasseurs de grand gibier augmente nettement.

Les actions concertées sylvo-cynégétiques

Le partenariat entre chasseurs et autres utilisateurs représente un enjeu majeur pour l'aménagement de l'espace

Des actions exemplaires peuvent et doivent être menées pour la prise en compte d'enjeux biologiques et patrimoniaux, le respect des équilibres naturels pouvant avoir en outre un effet favorable pour l'entretien de l'espace et la prévention des feux. Il s'agit de dégager le simple

arbitrage entre la chasse et les autres usages du milieu pour créer un véritable partenariat entre chasseurs et forestiers autour d'actions d'aménagement concertées.

- Dans l'Aude, les GIC réalisent chaque année des opérations d'ouverture des milieux sur des surfaces importantes.

- Dans l'Hérault, de nombreuses associations de chasse aménagent de plus en plus leur territoire en créant des cultures à gibier (nourriture et couvert pour les animaux, prévention des dégâts), des points d'eau, et en réalisant des débroussailllements. Au niveau départemental, la Fédération s'investit également dans les programmes "jachère sauvage" et agri-environnement. Des actions d'information des promeneurs sont réalisées dans la réserve du Caroux-Espinouse.

- Dans le Gard, la Fédération encourage aussi financièrement la mise en place de cultures à

gibier et points d'eau afin d'accroître la capacité d'accueil des milieux fermés en particulier. L'harmonisation avec les Plans d'aménagement des forêts contre l'incendie est recherchée. On crée des coupures stratégiques avec des plantations à large espacement.

- En Lozère, la Fédération a mis en place des cultures faunistiques sur le GIC du département pour créer des conditions favorables à la gestion du gibier sur d'anciennes parcelles agricoles tombées en déshérence. Chaque culture représente au maximum 50 ares. Les travaux sont confiés aux agriculteurs locaux moyennant une indemnité. Le contrôle et le suivi sont assurés par un technicien fédéral. Le CRPF et la Fédération encouragent, en outre, l'installation de haies brise vent réputées très favorables à la faune sauvage.

- Dans les Pyrénées-Orientales, deux techniciens fédéraux ont été recrutés pour développer des actions d'information et techniques favorables au petit gibier sédentaire. Le développement de plans de gestion perdrix rouge et lapin, certes modestes, est une prise de conscience des associations qui consacrent leurs efforts à l'aménagement de garennes ou à la mise en place de cultures à gibier. Le Grand Tétrás, spécificité locale encore présente en Cerdagne, Capcir, Haut-Conflent, paie un lourd tribut à la fréquentation touristique et l'aménagement de stations de ski. Outre, le nécessaire effort d'information et de sensibilisation sur ce thème, l'ouverture d'aires spécialisées est réalisée. De manière générale, il est de plus en plus difficile de trouver des financements pour ces aménagements. Le principe est établi qu'un véritable partenariat doit se créer entre tous les acteurs de l'aménagement de l'espace, agriculteurs, chasseurs et forestiers pour une gestion concertée du milieu.

Le reboisement et le renouvellement de la forêt régionale

Quels que soient les objectifs assignés à la forêt, la pérennité, et donc le renouvellement des peuplements forestiers régionaux arrivant à maturité doivent être assurés (gestion durable) en maintenant un bon équilibre des classes d'âge et en évitant les brusques variations de volume ou le manque d'essences, préjudiciables à la bonne marche des entreprises.



Plantation de cèdre de l'Atlas : le reboisement à l'aide de plants de qualité et de provenances sélectionnées est le meilleur garant d'une production de qualité à l'avenir.

Le renouvellement des forêts pourra-t-il être assuré à l'avenir ?

Une évaluation des surfaces à régénérer au cours des quinze années à venir a été réalisée par l'Inventaire forestier national dans le cadre de l'étude de ressource en Languedoc-Roussillon⁽¹⁾.

Elle montre que, toutes forêts résineuses confondues, le total annuel des surfaces à régénérer concernerait environ 2500 ha (de 2000 à 3000 selon le scénario de gestion envisagé) dont 70% en forêt privée. Le pin sylvestre représente 50% de la surface totale (dont 90% en Margeride) et le pin maritime 17% (dont 90% dans les Basses-Cévennes). Quand on sait que, dans les forêts privées du Languedoc-Roussillon, moins de 50% des coupes nécessaires dans le cadre d'une gestion normale sont effectivement réalisées, le

risque de vieillissement et de diminution de la capacité de régénération existe bel et bien. D'autant plus que cette étude ne prend en compte que les peuplements résineux. Or les mêmes questions se posent pour certains peuplements feuillus, en particulier pour 70.000 ha de châtaignier notamment dans les Basses-Cévennes, et pour 70.000 ha de hêtre.

Les raisons du fléchissement actuel des reboisements qui font qu'on finance moins de dossiers mais à des prix unitaires plus élevés, résident principalement dans la baisse des aides financières, l'apparition de nouveaux enjeux environnementaux et dans les coûts élevés de production de bois, en partie liés à une mauvaise desserte, et au terrain accidenté. Ces contraintes peuvent encourager à différer les opérations de reboisement et favoriser de façon trop systématique la

régénération "naturelle" et le vieillissement des peuplements en retardant l'âge d'exploitabilité. Quel serait le coût de ce vieillissement et ses répercussions sur le tissu socio-économique régional ? Ne risquerait-on pas de remettre en question, dans certains cas, une partie des objectifs assignés à la forêt (protection, capacité de régénération, diversité génétique, etc.) ? Il n'y a pas de contradiction entre les régénérations "naturelle" et "artificielle", qui sont souvent des techniques complémentaires, mais les effets des pratiques sylvicoles en matière de régénération naturelle sont souvent difficiles à prévoir, aussi bien qualitativement que quantitativement. La capacité de régénération et la valeur génétique d'un peuplement doivent être évaluées avec soin, au cas par cas, en tenant compte des différentes échelles de temps et d'espace et en estimant les coûts à long terme.

Améliorer la qualité des bois en améliorant les qualités génétiques des plants

L'amélioration et la promotion de la qualité des bois régionaux sont également des enjeux prioritaires assignés à la forêt régionale. Pour atteindre et optimiser ces objectifs et assurer une bonne cohésion avec les

besoins de l'aval, les forestiers disposent aujourd'hui pour certaines essences, de matériels forestiers de reproduction améliorés (plants, semences...), grâce en particulier :

- aux programmes d'amélioration conduits par l'INRA "qui tendent à concilier un gain génétique soutenu et une diversité génétique élevée"...

et à identifier des "populations jouissant de propriétés particulières directement valorisables au niveau de la filière bois..."⁽²⁾,

- aux efforts des pépiniéristes pour mettre en application les résultats des études sur la qualité des plants forestiers en zone méditerranéenne (Cemagref Aix-en-Provence, prescriptions CCTP "Type").

Ce matériel "sur mesure" sera-t-il toujours disponible (le secteur "pépinière" est en grande difficulté économique⁽³⁾) ? L'effort de recherche et sélection doit-il être poursuivi, notamment pour répondre aux questions spécifiques régionales (provenances et types de plants à utiliser dans les futurs reboisements en pin sylvestre, en particulier en Margeride ; essences de substitution à installer sur certaines surfaces occupées par le châtaignier, le pin d'Alep ou le pin maritime ; importance à accorder au mélange feuillus-résineux, et feuillus à introduire dans les secteurs à majorité résineuse) ?

Une démarche similaire à celle concernant le reboisement est à envisager dans de nombreux autres cas :

- renouvellement de certains peuplements RTM,
- valorisation des terres abandonnées par l'agriculture, des friches et territoires non voués à l'urbanisation,
- conservation d'espèces menacées (flore, faune),
- substitution d'essence,
- recherche d'une meilleure adaptation et résistances aux différents stress et contraintes du milieu des peuplements forestiers.

(1) Estimation des surfaces à régénérer en résineux dans la région Languedoc-Roussillon - SRFB-IFN - 1997. Complément à l'Etude de la ressource forestière et des disponibilités en bois en Languedoc-Roussillon - N. Hamza - J. Pignard - Inventaire forestier national - Direction régionale de l'agriculture et de la forêt - 1997.

(2) Contribution à la définition d'une nouvelle politique forestière en région méditerranéenne - Y Cochelin - Avril 95.

(3) La gestion durable des forêts : contribution de la recherche - Les dossiers INRA, n°12 - Automne 1996. - Etude économique et financière des pépinières forestières privées - synthèse et préconisations SOFRA - Mai 1995.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Régénération naturelle ou artificielle : quelques éléments de réflexion - A. Bailly - AFOCEL - Informations forêt N°499 - 1995

Le cas particulier du Parc National des Cévennes

Constitué en 1970 sur un territoire d'exception de 91.279 hectares habité et exploité, le Parc National des Cévennes doit concilier sur sa zone centrale une politique règlementaire de protection fondée sur la loi de 1960 créant les parcs nationaux, et une politique contractuelle élaborée avec l'ensemble des acteurs pour assurer la gestion multifonctionnelle du territoire.

Le parc national le plus forestier de France métropolitaine

L'établissement public chargé du Parc National des Cévennes doit mettre en oeuvre une politique originale de valorisation de son espace dans une conception humaniste de l'utilisation des ressources naturelles, en élaborant avec tous des modèles de développement durable faisant référence à l'échelle nationale et internationale. Sur un espace complexe, composé d'une mosaïque de milieu aux fonctions multiples, le Parc National des Cévennes doit veiller à renforcer les équilibres entre nature, culture, paysage et économie, en s'appuyant sur la complémentarité des activités et sur la solidarité des acteurs publics et privés pour satisfaire la demande sociale croissante qui s'exprime sur les espaces naturels protégés, et développer une économie locale intégrée bénéficiant d'une valeur ajoutée forte générée par l'image du Parc national.

Forestier à près de 60% avec 52.000 ha boisés dont 30.000 ha de forêts publiques et 22.000 ha de forêts privées, le Parc National des Cévennes est le plus forestier des parcs nationaux de métropole. Il convient néanmoins de rappeler l'origine artificielle et la jeunesse de la plupart des forêts en zone centrale, en évitant de créer une pseudo-image de "naturalité". La gestion sylvicole, dans toutes ses dimensions, doit s'inscrire harmonieusement dans ce contexte général en progressant vers une meilleure prise en compte des paysages et de la diversité biologique, tout en satisfaisant les aspirations légitimes des propriétaires forestiers et dans le respect de leurs droits. Une autre remarque concerne le risque de superposition ou de juxtaposition éventuelle des enjeux

et contraintes liés précisément à leur diversité. Cette situation pourrait conduire, si l'on n'y veille pas, à des directives contradictoires et à bloquer toute action, y compris celles indispensables pour répondre aux objectifs les plus fondamentaux du Parc (diversité biologique, respect des équilibres de la nature, développement économique, social et culturel).

Vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans le respect des droits des propriétaires

En conclusion, la déclinaison des enjeux peut être la suivante :

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX⁽¹⁾

- Conservation de la biodiversité,
- Préservation du patrimoine naturel et culturel,
- Maintien de la qualité et de la diversité des paysages.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- Maintien de l'activité économique locale, conditionnant celui de la vie rurale, donc de la réalisation des enjeux environnementaux,
- Valorisation au mieux de la ressource forestière,
- Participation à l'approvisionnement de la filière bois,
- Adéquation de la récolte ligneuse à la production biologique.

ENJEUX SOCIAUX - Il s'agit d'assurer l'ensemble des fonctions sociales, culturelles et de loisir dans le respect des droits des propriétaires publics et privés et dans les limites compatibles avec la protection des milieux. De manière plus générale, prendre en compte les aspirations des résidents, développer leur sentiment d'appartenir à un milieu, un territoire au sens écologique et culturel.

(1) Des objectifs tels que "conserver", "préserver", "maintenir" n'excluent pas de continuer à créer et évoluer.